

ABONNEMENT

| Sauf       |        |
|------------|--------|
| En un an   | 25 fr. |
| Six mois   | 13     |
| Trois mois | 7      |
| Poste      |        |
| En un an   | 30 fr. |
| Six mois   | 16     |
| Trois mois | 8      |

On s'abonne

A SAUMUR  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

|                    |    |
|--------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, —        | 30 |
| Faits divers, —    | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 JUIN

## L'ABUS DES RECOMMANDATIONS

« Je vais essayer de briser cette fameuse assiette au beurre qu'on jette si souvent à la tête du parti républicain. » Ainsi s'exprimait avant-hier, à la tribune française, M. Cousset, député radical de la Creuse.

M. Cousset a essayé, il n'a pas réussi ; il a bien montré l'assiette avec le beurre dessus et les républicains autour, mais il n'a rien brisé ; l'assiette est incassable, M. Loubet n'a pu que le constater avec une certaine mélancolie.

Donc inutile, cette séance, mais bien amusante. M. Cousset n'est ni un Caton ni un Brutus ; quand il s'écrie, debout sur les débris des principes républicains : Vertu, tu n'es qu'un mot ! il pense à lui, aussi bien qu'aux autres. Ses collègues ont péché et lui aussi ; il ne leur jette la pierre qu'après s'en être servi pour se frapper la poitrine. « Je ne suis pas un héros de vertu, dit-il avec une sincérité naïve, mes collègues ont sollicité, et moi donc ! Ce matin encore, j'ai envoyé aux ministres tout un lot de sollicitations que je recommande à leur bienveillance. Dans le premier enivrement de ma députation, je voulais, ajoute ce charmant homme, faire plaisir à tout le monde, je suis intervenu même pour des réactionnaires, et ils ont été nommés, j'en demande pardon à Dieu et aux hommes, comme disait Jules Favre. »

Le vieux crocodile de Jules Favre versait des larmes sur ses péchés ; le jovial Cousset aime mieux provoquer le rire que les pleurs. Un jeune homme, raconte-t-il, m'écrivit pour lui faire obtenir une place. Je lui répondis : C'est un peu gros. — Ça ne fait rien, demandez tout de même, je suis sur le point de me marier, vous hâterez mon bonheur. Le jeune fiancé, plein de philosophie, ajoutait doucement : « Dites toujours que vous avez demandé, cela ne vous fera aucun mal, et à moi cela me fera tant de bien ! »

Voici qui est plus grave, dit en baissant la voix le bon député : « Un magistrat m'adresse une lettre où il me demande de le faire nommer juge ; en même temps il m'envoie une caisse de pruneaux ! »

Cette histoire grave soulève une explosion de rires.

Non moins gai est le fait suivant : Un électeur écrit à son député, M. Robert Mitchell, de lui faire obtenir une place de Victime du 2 Décembre.

M. Robert Mitchell interrompant : Il a été répondu qu'on lui donnerait une place de Victime à la prochaine vacance.

Cela paraît une charge et pourtant la chose est arrivée, sinon à celui-là, du moins à d'autres. La position de Victime du 2 décembre est devenue « une place à prendre » ; quand le titulaire meurt, il est remplacé par un autre.

Ces histoires ont diverti la Chambre, mais au fond elles sont tristes, et M. Cousset a eu raison de dire : « J'y vois une preuve de l'oblitération des mœurs publiques. »

La vertu républicaine est en décadence. L'autre jour, des purs de Saint-Denis eurent l'idée saugrenue de faire afficher à la Mairie la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Probablement ils ne l'avaient jamais lue, ils la tenaient de confiance pour l'évangile de la Révolution ; en cela ils ne se trompaient guère, mais s'ils croient que les républicains ont conformé leur conduite à leurs maximes, ils sont vraiment d'une prodigieuse ignorance. La Déclaration dit en un passage : Les places ne seront données qu'au mérite et à la vertu. — Elles sont données à la faveur, répond M. Cousset, appuyé sur l'expérience. Il en sera toujours ainsi avec le régime républicain, il ne peut pas être autrement.

Le peuple est souverain, le député n'est que son commis. Que veut l'électeur ? Les moyens de vivre ; le moyen le plus facile est une place rétribuée par le gouvernement. L'électeur dit donc au candidat : Promettez-moi la place ou je vote contre vous. Une fois élu, le député répète au ministre le même argument : Accordez-moi cette place ou je vote contre vous. Le ministre dépend du député, qui dépend de l'électeur, et voilà comment le peuple exerce sa souveraineté.

« Tant que perceptions, bureaux de tabac et le reste, écrit dans le *Radical* M. Maret, seront à la disposition d'un ministre, c'est se bercer d'une douce illusion que de croire ce ministre capable d'éviter les sollicitations ou de n'y pas céder. » Un ministre l'a jadis essayé, il a été renversé en quelques jours et depuis il n'a pas reparu sur la scène politique.

Avec un pareil système, que deviennent les intérêts généraux du pays ? En quelles mains tombent les fonctions publiques ? Elles sont la proie des intrigants et des incapables. Les honnêtes gens se voient exclus d'avance, ceux qui avaient pu entrer antérieurement dans la carrière n'ont aucun espoir d'avancement.....

H.-A. MARTIN.

## A LA CHAMBRE

### L'élection Wilson

M. le président dit qu'il a reçu de M. Muller, député d'Indre-et-Loire, une demande tendant à interpeller le gouvernement sur des faits de corruptions électorales.

M. le garde des sceaux déclare être aux ordres de la Chambre.

La Chambre décide la discussion immédiate.

M. Muller demande au gouvernement des explications sur certains faits qui ont provoqué une grande émotion dans le département d'Indre-et-Loire.

L'élection de Loches a révélé des faits tellement scandaleux qu'on s'est étonné de voir que le préfet ne les avait pas déférés au conseil de préfecture.

On s'est demandé si le préfet ne s'était pas senti gêné par la personnalité de l'élu. Le gouvernement a déclaré que dès le 13 juin il avait ordonné une information judiciaire. Pourquoi avoir attendu jusqu'au 15 juin ?

La personne qui des bancs de la police cor-

rectionnelle s'est hissée jusqu'à la mairie de Loches, n'hésite devant aucun moyen pour se créer une popularité.

M. Wilson a le cynisme de distribuer un journal illustré dans lequel on le représente la main sur une liasse de papiers sur lesquels on lit : Gare aux dossiers. Il prétend que les funérailles de M. Grévy ont été un acte de réhabilitation pour lui-même. Le gouvernement oui ou non a-t-il ordonné des poursuites ?

M. le garde des sceaux répond que le 15 juin 1892 il a donné l'ordre d'ouvrir une information sur les faits électoraux de Loches. (Très bien ! très bien !)

M. Hubbard estime que ces poursuites sont très justes.

Mais la loi sur la corruption électorale ne prévoit pas certains actes moralement coupables, aussi avec cette loi les élections se font de plus en plus à prix d'argent.

M. Muller déclare prendre acte des déclarations de M. le ministre.

Il a donc fallu à M. Ricard, l'inflexible garde des sceaux, plus d'un mois et demi de réflexion, les mises en demeure répétées de la presse et la menace d'une interpellation, pour se décider à ordonner des poursuites.

Tant d'hésitation donne à croire que les vingt-deux mille dossiers de Wilson inspirent de sérieuses inquiétudes à un tas de gros bonnets de la République. Si, par hasard, nous allions bientôt assister à un vaste déballage de scandales républicains !...

## INFORMATIONS

### LE DIX AOUT

Le Conseil municipal de Paris avait demandé qu'on célébrât par une fête l'anniversaire du 10 août 1792. Le gouvernement a annulé la délibération du Conseil, d'où colère des radicaux, non seulement du Conseil, mais de la Chambre. M. Tony Révillon déclare dans le *Radical* que « célébrer Valmy et ne pas célébrer le 10 août serait une injustice et une impiété ». Il va plus loin encore en écrivant qu'il « n'y aurait plus de parti républicain si Paris ne célébrait pas le dix août ». C'est dire que tout le parti républicain est solidaire des violences et des assassinats. Nous ne pouvons que prendre acte de la déclaration.

### AU CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE

Mardi, après une très longue discussion, le Conseil municipal socialiste de Marseille a décidé de voter cinquante mille francs pour la fête du 14 Juillet, dont dix mille seront réservés aux comités des fêtes de quartiers et le reste distribué aux pauvres. Il n'y aura pas de fête officielle.

Au cours de la discussion, plusieurs membres ont déclaré qu'ils demanderaient des crédits pour fêter les dates du 10 août, du 18 mars et du 1<sup>er</sup> mai, qui intéressent le parti socialiste bien autrement que le 14 Juillet.

### LE DUEL MORÈS-MAYER

A la suite des multiples incidents Morès-Lamase-Crémieu-Foa, un duel fut décidé entre

le marquis de Morès et le capitaine Mayer, professeur à l'Ecole polytechnique, premier témoin de M. Crémieu-Foa dans sa rencontre avec le comte de Lamase.

La rencontre a eu lieu, hier matin, aux environs de Paris.

M. le capitaine Mayer a reçu, dans le poumon droit, un coup d'épée d'une certaine gravité.

### LE KRACH DE LA DYNAMITE

Le *Temps* publie cette information qui a trait au krach de la dynamite :

« M. Le Guay a été interrogé aujourd'hui, de sept heures à midi, dans le cabinet de M. Welter, juge d'instruction, en présence de M. Chaubet, administrateur délégué de la Société.

« Pendant l'interrogatoire, MM. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, et Flory, expert-comptable, ont examiné les pièces les plus importantes de la comptabilité.

« M. Le Guay a été laissé en liberté.

« Nous avons dit qu'un mandat d'arrêt avait été décerné contre M. Arton, qui est inculpé d'abus de confiance.

« D'après nos derniers renseignements, M. Arton serait parti seul et se cacherait dans les environs de Paris.

« L'enquête a établi que M. Arton avait vécu avec une dame N..., avec laquelle il faisait de grosses dépenses. »

A l'occasion de ce nouveau krach, et une fois pour toutes, nous informons nos lecteurs que nous ne garantissons jamais les nouvelles financières données dans le corps du journal. Elles ne sont enregistrées qu'à titre de renseignements.

### Les larmes du prince de Bismarck

De M. Magnard, dans le *Figaro* :

« Il ne pleurait pas, M. de Bismarck, quand il forçait son roi à déposséder d'autres rois, ses bons frères et amis ; je crois même qu'il a raillé les pleurs d'ailleurs intempestifs de Jules Favre dans la tragique entrevue de Ferrières. Un bon négociateur, un négociateur médiocre même ne devrait pas pleurer.

« Et si l'ex-chancelier d'ex-fer pleure à son tour, c'est, il faut bien le dire, une marque de sénilité chez ce redoutable et magnifique exemplaire d'homme.

« Il a oublié les coups qu'il a donnés pour ne se rappeler que ceux qu'il vient de recevoir et qui lui ont fait une blessure évidemment impossible à guérir.

« Avoir fondé l'Allemagne nouvelle et voir son œuvre livrée à d'autres mains, sentir qu'on n'est plus rien. Rien quand on a été Tout, être obligé de se contenter des fumées de la gloire, des tapages de la popularité au lieu des réalités du pouvoir, cela doit être cruel à coup sûr. Le cas de M. de Bismarck est un spécimen extraordinaire de l'ingratitude des souverains.

« L'empereur Guillaume II a été un bon élève du chancelier, et celui-ci, dans l'inter-valle de ses crises de larmes, a vérifié sur lui-même la réalité de l'aphorisme qu'il a mis en

circulation avec une hauteur goguenarde : « La force prime le droit. »

## ÉTRANGER

### GUILLAUME A HUMBERT

A Berlin, le *Moniteur de l'Empire* publie le texte des toasts prononcés mardi au dîner de gala.

L'empereur Guillaume s'est exprimé en ces termes :

« La visite de Vos Majestés non seulement nous a remplis d'une grande joie, l'impératrice et moi, mais elle a réjoui encore mon peuple tout entier. La salle que Vos Majestés honorent de leur présence ne leur est pas inconnue. Cette maison a déjà eu l'honneur de contempler Vos Majestés quand vous êtes venus remplir aux côtés de mon père, dont la haute personnalité est devenue légendaire, resplendissait encore devant la plénitude de sa beauté et de ses forces, vos fonctions de parrain et marraine, lors du baptême de la plus jeune de mes sœurs, la même dont j'ai le très grand plaisir d'annoncer aujourd'hui les fiançailles en votre présence.

« Ce héros a disparu, mais les rapports intimes d'amitié fraternelle et de solidarité qui nous unissent et unissaient nos deux maisons ont subsisté.

« La joie de la population que vous avez déjà constatée et qui vous sera manifestée demain, par la bouche des habitants de ma ville de Berlin, vous prouvera combien le peuple allemand tout entier accueille avec reconnaissance la présence ici des souverains de l'Italie.

« La blonde Allemagne salue sa jolie sœur d'Italie par ma bouche et salue Vos Majestés.

« Je lève mon verre à votre santé et je souhaite que tout prospère chez vous, que la bénédiction de Dieu s'étende sur vous et sur votre beau pays, qui accueille avec tant d'hospitalité beaucoup de mes camarades et de mes sujets. »

### LE PRINCE DE BISMARCK

Vienne, 23 juin.

L'ambassadeur de Russie, M. Schouvaloff, a félicité le comte de Bismarck au nom du Czar. Le prince de Bismarck a visité l'exposition de théâtre où il a été acclamé par la foule. Il a été charmé des chanteurs populaires viennois.

Répondant à un toast porté au plus grand homme du siècle, le prince a répondu qu'il reviendrait souvent dans la ville hospitalière de Vienne, car il était devenu un homme libre et indépendant.

Munich, 23 juin.

Plus de deux mille étudiants ont promis leur concours pour faire la haie et porter des torches sur le parcours que suivra, ce soir, le prince de Bismarck.

Pour éviter tout désordre, la police a décidé de ne pas laisser le public pénétrer sur le quai de la gare.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 juin 1892.

Après un mois de hausse aussi violente il devait se produire des réalisations qui font craindre des livraisons de 3 0/0 ancien, le cours du pair de 100 fr. paraissant une limite difficile à franchir.

Le 3 0/0 réactionne à 99.45 ; le nouveau à 100.52 et le 4 1/2 à 105.92.

La Rente Italienne est en léger recul à 93.30. L'Extérieur est en baisse sensible à 66 7/8.

Le 3 0/0 Portugais reste relativement ferme à 24 7/8. On ne met pas en doute que le gouvernement portugais ne doive céder devant l'attitude prise par les comités étrangers.

La baisse du Rouble à Berlin entraîne chez nous le Rouble à 257 1/4, le Nouveau Russe à 79.25 et l'Orient à 67.45.

La Banque de France est ferme à 4,180. Le Crédit Foncier, influencé par les bruits qui ont troublé la dernière partie de la Bourse, réactionne à 4,145 fr.

La Banque de Paris et le Crédit Lyonnais sont fermes, la première à 675 et le second à 788. La Société Générale s'inscrit au comptant à 465. L'action des Immeubles de France s'échange au comptant à 496.

L'action du Comptoir des Fonds Nationaux se négocie de 685 à 690. On prévoit que le dividende de l'exercice en cours sera au moins égal sinon supérieur à celui de la précédente année.

L'action Morena est demandée à 125.50. Ces demandes sont justifiées par les conclusions du rapport de l'ingénieur en chef des mines, M. Wickersheimer, qui sont des plus favorables à cette entreprise.

Les Chemins Economiques valent 425.

## Chronique Locale ET DE LOUEST

### MANŒUVRES DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

L'École de cavalerie au grand complet est rentrée aujourd'hui à midi, avec le général et son état-major en tête, puis la fanfare précédant les divisions.

Tous arrivaient de faire des manœuvres dans les environs de Saumur, côté de la vallée de la Loire.

Ce n'est que ce matin, au moment du départ, que le lieu et le genre de manœuvres ont été indiqués aux capitaines les commandant.

### CHUTE DE CHEVAL

M. Stocklen, lieutenant au 43<sup>e</sup> dragons, a fait aujourd'hui une chute de cheval qui a nécessité son transport en voiture à son domicile, rue du Temple.

### ARRIVÉE DU 135<sup>e</sup> DE LIGNE

Le 135<sup>e</sup> de ligne, qui sera dimanche à Saumur, deuxième étape pour se rendre au camp

du Ruchard, arrivera vers 9 h. 1/2 ou 10 heures, par Saint-Hilaire-Saint-Florent, venant des Rosiers.

### LES INSPECTIONS GÉNÉRALES

Mardi, M. le général de division Peaucellier, inspecteur général du 2<sup>e</sup> arrondissement, est venu à Saumur pour l'inspection du service du génie. Le lendemain, celle du service de saut était passée par M. le médecin inspecteur Daubet.

### COMMISSION D'EXAMEN DES MÉCANICIENS DE LA FLOTTE

Deux membres de la commission d'examen des mécaniciens de la flotte, MM. Gachassin, capitaine de frégate, et Le Moal, mécanicien de 4<sup>e</sup> classe de la marine, sont arrivés mercredi à Saumur.

Ils sont descendus à l'hôtel Bndan.

Les examens ont commencé hier matin et se termineront demain samedi.

### LA SAINT-JEAN

Aujourd'hui 24 juin est le jour du terme. Aussi voit-on dans nombre de rues et carrefours des voitures de déménagement emballant et débarrant mobiliers et ustensiles de toutes sortes. Le temps favorise cette opération si désagréable par la pluie, et le rayon de soleil qui pénètre dans la « nouvelle chambre » la fait trouver plus belle et plus gaie.

C'est le jour également où les domestiques touchent leurs gages ou changent de « place » — ce qui se produit assez fréquemment de nos jours. — A cette occasion, il y avait autrefois, à Saumur, une petite fête qui se tenait particulièrement sur le Champ-de-Foire. La Saint-Jean était, en effet, très suivie, et il est regrettable qu'on ait laissé tomber en désuétude cette coutume dont profitaient nombre de petits commerçants.

### CIRQUE PINDER

Le cirque Pinder a donné hier ses deux représentations avec un grand concours de spectateurs. Le soir, la société saumuroise s'était donné rendez-vous dans la vaste arène érigée sur le Chardonnet.

Rien à signaler quant aux exercices. La cavalcade que la troupe fait en ville et la baignade des éléphants le soir à six heures dans la Loire, ont obtenu plus de succès que le travail des écuyers et écuyères.

A peine le dernier numéro du programme était-il terminé que les employés démontaient l'établissement, et ce matin, à six heures, tout se mettait en marche vers une autre localité où sera donnée aujourd'hui une nouvelle représentation.

Voilà au moins des artistes qui ne perdent pas de temps !

Nous apprenons avec plaisir que l'on prépare, à Notre-Dame du Fort, l'exécution de *Jeanne*

*d'Arc*, œuvre due à la plume de l'abbé Picherit, ancien aumônier de l'Institution Saint-Louis.

Les habitués des intéressantes soirées du Patronage seront heureux de cette bonne nouvelle.

### FRAIS OBLIGATOIRES

Pour le département de *Maine-et-Loire*, voici le montant des subventions données par l'Etat conformément à la loi du 20 juin 1885, et destinées à l'établissement et à l'agrandissement des maisons d'enseignement primaire : huit communes, 41,915 francs 12 centimes. Ces huit communes ont en outre emprunté 31,811 francs 88 centimes. Le total des dépenses que, sous une forme ou l'autre, paient les contribuables est donc de 73,727 francs.

Le total des subventions ainsi payées par l'Etat d'après l'*Officiel* est de cinq millions cinq cent huit mille deux cent vingt-six francs ; les communes pour le même objet ont emprunté cinq millions sept cent sept mille deux cent cinquante-neuf francs.

### Le Crédit Agricole

Sous ce titre, on lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« La discussion sur le crédit agricole a fait entendre de fort belles paroles ; beaucoup de gens ont protesté d'un violent amour pour le travailleur des champs ; mais rien de précis, de pratique n'est sorti du débat. Une seule chose s'en dégage bien clairement ; c'est que le crédit agricole officiel est enterré, qu'il est d'une réalisation à peu près impossible.

« L'Etat est impuissant à procurer ce crédit si nécessaire à l'ouvrier de la terre ; mais, en cherchant d'un autre côté, on pourrait probablement mieux réussir. Il semble que l'initiative personnelle et l'association devraient donner la clef du problème.

« Des tentatives ont d'ailleurs été faites, et non sans succès. Ainsi, dans les Deux-Sèvres, un syndicat de formation récente — il date de 1886 — sans autres capitaux que ceux apportés par les cotisations des syndiqués et les bénéfices des opérations annuelles, accordé à ses membres des délais de paiement de 3 et 6 mois.

« Nous empruntons, d'ailleurs, les chiffres au *Bulletin* qu'il publie : En 1891, le syndicat avait livré des engrais à crédit pour 45,000 fr. Cette somme est rapidement rentrée ; aussi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1892, le syndicat développait et réglementait ce crédit. Tout syndiqué, avec sa commande, fait inscrire la date du paiement ; le prix des marchandises qu'il reçoit est majoré de 50 cent. 0/0 par mois, soit un intérêt de 6 0/0 qui couvre les frais de banque du syndicat. Bien entendu, la limite de ce crédit comme chiffre et comme temps est déterminée par un conseil d'administration.

## La Folle de la Grand'Lande

PAR OCTAVE FÈRÉ.

VI

L'INVASION DU CHATEAU  
(Suite)

Le bois projetait une ombre épaisse sur ce point, et le mouvement remarqué par le marquis n'avait duré qu'un instant. Il reprit la lunette, regarda de nouveau :

— Rien, en effet, je me serai trompé. L'ennemi ne tentera pas d'attaque cette nuit ; voici la lune qui se cache, le moment ne serait pas favorable pour lui. Il faut être prêt au point du jour. Un bon général est celui qui dort sur l'aîlût d'un canon. Commandant, allez vous reposer deux heures.

M. de Kermadec s'inclina devant lui, baisa la main de Louise et descendit se jeter sur un lit de camp.

— Et toi, chère fille ? demanda le marquis.

— Moi, mon bon père, je ferai ce que tu feras.

Il la considéra quelque temps avec une tendresse mêlée d'admiration.

— Brave fille ! noble fille ! embrasse moi !

Elle se jeta à son cou.

— Si tu mourais, pourtant ! dit-il avec effroi.

— Mourir pour Dieu, pour le roi, à côté de toi, mon père, c'est la gloire ; c'est le ciel !

— O sainte cause de la foi et de la patrie ! s'écria le vieux Vendéen, comment ne pas te sacrifier jusqu'à notre dernier souffle ; tu transformes les enfants même en héros !... Mais non, tu ne mourras pas dans ces combats, ma Louise bien-aimée : j'en appelle à la parole de Dieu qui a promis à ceux de ton espèce de longs et heureux jours sur la terre.

— Oui, père, espoir, confiance ! Nous vaincrons ! Mais le conseil que tu donnais tout à l'heure à M. de Kermadec, je te le donne à mon tour.

— Dormir !... Et toi ?

— Comme tu feras je ferai, répéta-t-elle.

— Mais moi, c'est différent, un de ces fauteuils me suffit.

— Eh bien ! je reprends celui-ci ; après une pareille journée, il vaut le meilleur lit. Où couchent nos braves soldats, d'ailleurs ! sur

la paille, sur des planches, par terre. Un fauteuil, c'est encore de la sensualité. Bonsoir, père.

Elle sommeillait déjà.

Il étendit sur elle ses mains bénissantes, appelant sur son front chéri les songes heureux ; puis il prit lui-même un fauteuil, fit le signe de la croix, et s'endormit à son tour.

Bleus et blancs, officiers, soldats, tout reposait, sauf les vigies. L'aiguille de l'horloge du château, imperturbable en sa marche, avançait vers onze heures.

Cette tranquillité ne dura guère : une commotion soudaine éveilla le marquis et sa fille. Il semblait que le château s'écroulât dans ses fondements. C'était un bruit sourd pareil à celui d'une avalanche ou aux mugissements d'un volcan en travail.

Les Vendéens avaient entendu et frémi. Ces voix mystérieuses sortaient des profondeurs de la terre. L'enfer vomissait ses hideuses cohortes. Les issues béantes des galeries souterraines lançaient dans toutes les directions des flots armés, qui envahissaient les cours, les bâtiments accessoires et le rez-de-chaussée du château.

Pourvus d'armes, de munitions, ils abat-

taient comme la foudre, et par groupes, les chouans surpris dans leur sommeil. Ce fut un de ces massacres sans exemple peut-être jusqu'à cette guerre, et pareil seulement à celui qui, peu de temps auparavant, avait ensanglanté Clisson. Aux clameurs des assaillants, aux imprécations désespérées des assiégés, les soldats, installés autour des fossés, se lèrèrent en armes, prêts à prendre part à l'action et à achever l'hécatombe, si les forces manquaient à leurs camarades.

Un des premiers sur pied, M. de Kermadec, sans chercher à découvrir la cause de cette surprise, s'efforçait de réunir son monde dans une des cours, à l'extrémité Est du château. Hélas ! à peine une centaine de ses soldats les plus dévoués parvinrent à se ranger à ses côtés. Envisageant la situation avec la rectitude du vieux général, il ne tenta pas de reprendre le château, dont toutes les fenêtres étaient garnies de canons, de fusils et de baïonnettes ennemies.

— Mes gars, dit-il, abaissez le pont-levis, et traversez les rangs des brigands, à la garde de Dieu !

Un cri de : Vive le roi ! lui répondit, narguant, comme une généreuse bravade, les clameurs

Cette combinaison très simple fonctionne à merveille. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1892, dans un semestre, le syndicat a livré à crédit, à 450 acheteurs, 2,400 tonnes de marchandises, d'une valeur de 65,000 fr.

Ces chiffres prouvent mieux que tous les raisonnements que le crédit agricole n'est pas une conception chimérique. Les services qu'il peut rendre sont immenses et de nature à encourager les hommes dévoués et actifs à imiter partout l'heureux essai tenté dans les Deux-Sèvres. — H. LARROQUE. »

#### CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES Canton de Saumur (Nord-Ouest)

Aspirants, 21. — Admis, 13.  
Charles Lambert, Adolphe Tangourdeau, Louis Baujon, Eugène Dufrou, Louis Nivelles, Flouard Tixier, Louis Goblet, Emile Beaugard, Maurice Bidault, Louis Durham, Auguste Girard, René Luard, Charles Maillochon.  
Aspirantes, 48. — Admises, 42.  
Gabrielle Boucher, Aline Rougeau, Angèle Deshaies, Gabrielle Baranger, Marie Boyer, Henriette Botreau, Adeline Desmaisons, Maria Guérin, Rachel Guionnet, Alice Hy, Marie Lafrette, Jeanne Poirier.

#### CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT

Le service du chemin de fer de l'Etat subira quelques changements à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1892.

Voici les principales modifications :  
Le train de 12 heures 40 continuera sur Thouars où il arrivera à Saumur à 2 heures 21. Celui de 10 heures 37 est supprimé.

Un train de Thouars à Saumur est créé ; il partira de Thouars à 8 heures 32 du soir et arrivera à Saumur-État à 9 heures 35.

Le train de Saumur qui arrivait à Saumur à 10 heures du soir est supprimé. Il est remplacé par un semi-direct qui partira de Niort à 2 heures 36 du soir, passera à Saumur-Orléans à 6 heures 24 et arrivera à Paris à 3 heures 05 du matin.

Les autres modifications sont sans importance et portent sur des retards ou des avances de quelques minutes.

#### Assassinat d'un Garde-Particulier A MAULÉVRIER

Un horrible assassinat a été commis, ces jours derniers, dans la commune de Maulévrier, où il a provoqué une poignante émotion.

Le 18 juin, vers dix heures du matin, M. Victor Guillou, garde-particulier de M. Leroux, propriétaire du château de Touvoix, commune de Maulévrier, ayant aperçu, sur la propriété confiée à sa garde, quatre braconniers qui tiraient sur des tourterelles, se mit à leur poursuite. Pour toute arme, il avait un bâton que le jeune Blandin, âgé de quatorze ans,

domestique au château, lui remit quelques instants avant son départ.

Le garde se dirigea vers les Moulins-de-Moreau, commune des Echanbrognes (Deux-Sèvres).

Le lendemain matin (dimanche), Guillou n'était pas encore rentré.

Inquiets de cette longue absence, plusieurs domestiques du château se mirent à sa recherche. Ils ne tardèrent pas à découvrir, dans un champ appelé la Garenne-de-la-Touche, le paletot, le bâton, le chapeau et les sabots du garde-particulier.

Un sombre pressentiment s'empara de ceux qui trouvèrent ces objets, et ils se rendirent aussitôt à la gendarmerie.

Le brigadier et un de ses hommes se transportèrent sur les lieux. Pendant qu'ils se livraient à un minutieux examen du champ, trois habitants de Maulévrier : MM. Bernier, cultivateur à l'Oumois, Charrier et Merlet, domestiques à Touvoix, firent des fouilles dans la rivière la Moine, d'où ils retirèrent bientôt le cadavre du garde, qui se trouvait à 300 mètres environ de l'endroit où l'on avait découvert les objets indiqués plus haut.

On constata que le cadavre était fortement bâillonné à l'aide du tablier que portait le malheureux Guillou. Les mains étaient attachées derrière le dos avec un des cordons du tablier. Le corps ne portait aucune trace de blessure.

Le jour même, une descente de justice était faite. Le parquet de Cholet, accompagné de M. le capitaine de gendarmerie et de M. Bousseau, docteur-médecin à Cholet, se transportèrent sur les lieux. L'autopsie du cadavre fut pratiquée et démontra que l'infortuné garde a été assommé d'un violent coup porté à l'aide d'un instrument contondant. Les assassins avaient ensuite jeté leur victime dans la Moine.

Jusqu'à présent, toutes les investigations n'ont pu mettre la justice sur les traces des coupables dont les signalements sont encore complètement inconnus. On suppose que les quatre braconniers font partie de la « bande noire » de Cholet.

L'endroit où s'est perpétré le crime est situé à un kilomètre de Maulévrier, entre deux côtes très couverts, à 400 mètres de la ferme de l'Aunois.

La partie du champ où les vêtements du garde ont été trouvés était inculte depuis plusieurs années. Aucune trace de lutte n'a pu y être remarquée.

Le garde Guillou, qui était très robuste et d'une forte constitution, était âgé de 41 ans et célibataire. Il était au service de M. Leroux depuis huit à dix ans ; il était très estimé dans la contrée.

#### LES GARDES PARTICULIERS

Nous avons signalé l'odieux caractère et le but antisocial de la loi récemment votée contre

les gardes particuliers. Nous tenons un exemple de son application qui justifie nos critiques et nos protestations. Les journaux du Midi nous font connaître un arrêté du préfet de l'Ariège ainsi conçu :

« Considérant que le sieur Couquet, garde particulier des propriétés de M. Dumas, à Monségur, abusant de l'autorité que lui donnaient ses fonctions, a, par menaces et promesses, exercé sur les électeurs de cette commune une pression de nature à entraver leur liberté, le sieur Couquet est révoqué de ses fonctions de garde particulier. »

Ce n'est pas tout, le sieur Couquet, comme dit M. le préfet, est révoqué ; mais M. Dumas est propriétaire de près de deux mille hectares qui ont besoin d'être gardés. Il présenta donc un candidat, M. le préfet le refusa, comme la loi nouvelle le lui permet, sans donner de motif ; il en a refusé un, puis un autre, puis un troisième, et vagabonds et braconniers peuvent s'en donner à cœur joie sur les terres d'un propriétaire que l'administration leur livre sans défense. Le but que poursuivaient MM. Bozérien, Henry Maret et C<sup>ie</sup> est donc atteint : il y a un nouvel instrument de pression électorale, de nomination arbitraire et de tyrannie aux mains des préfets de la République.

SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE. — Samedi soir, un homme étranger au pays, âgé d'environ 65 ans, misérablement vêtu, est mort de fatigue et de privations, sur la voie publique, à Port-Guyot, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

L'on n'a trouvé sur ce malheureux aucun papier pouvant établir son identité ; toutefois il était porteur d'un bon de pain, délivré à Chinon, au nom de Joseph Florentin.

#### M. WILSON POURSUIVI

Contrairement à toutes les prévisions, il ne paraît plus improbable que des poursuites soient exercées contre M. Wilson. On assure même qu'une décision ferme aurait été prise et que le procès en corruption électorale viendrait devant le tribunal de Loches avant la fin de ce mois.

Il ne semble pas que la possibilité de poursuites émeuve beaucoup M. Wilson qui se prépare ouvertement au contraire à de nouvelles campagnes électorales. Les journaux d'Indre-et-Loire disent en effet que M. Wilson et sa famille sont installés pour quelques mois à Abilly, dans le canton de La Haye-Descartes, et laissent entrevoir que le gendre de M. Grévy se propose de poser, dans ce canton, sa candidature au Conseil général, sans renoncer pour cela à la candidature dans le canton de Montrésor.

RENNES. — Les journaux de cette ville annoncent qu'après avoir longtemps hésité sur l'opportunité d'une poursuite contre M. l'abbé Delafosse, vicaire général de ce diocèse, à l'occasion de son discours sur les devoirs des parents dans l'éducation de leurs enfants, prononcé à l'inauguration d'une école libre, le gouvernement s'est décidé à traduire le vénérable prêtre devant le tribunal correctionnel.

L'affaire est fixée au 2 juillet ; M. l'abbé Delafosse sera défendu par l'éloquent avocat du barreau de Caen, M<sup>e</sup> Carrel.

Vicaires, curés, vicaires généraux, évêques et archevêques, toute la hiérarchie sacerdotale aura défilé devant les juges de M. Ricard : la maçonnerie doit au ministre qui la sert si bien une truelle d'honneur.

#### LE TÉLÉPHONE A RENNES

La ville de Rennes sera prochainement reliée à Paris par le téléphone. On compte déjà une cinquantaine d'abonnés. Le prix de l'abonnement est de 200 fr.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### DÉCÈS

Le 22 juin. — Marie-Alix Bergault, épouse de Albert-Hector Dupont, 30 ans, rue Nationale.

Le 23. — Augustin dit Auguste Quetneau, menuisier, 82 ans, célibataire, rue de Fenet.

— Ca du chevreuil, garçon ? Mais c'est du bœuf tout simplement.

— Je vais vous dire, monsieur. Ce chevreuil était apprivoisé.

Un Travailleur, adepte fervent de la libre-pensée, disait hier, avec bonhomie :

— Je ne m'oppose pas au repos du dimanche : mais je demande qu'on l'applique aussi aux autres jours de la semaine !

#### BOURSE DE PARIS

Du 23 Juin 1892

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| 3 0/0 . . . . .              | 99 57 1/2 |
| 3 0/0 nouveau . . . . .      | 100 30    |
| 3 0/0 amortissable . . . . . | 99 75     |
| 4 1/2 . . . . .              | 105 95    |

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 25 juin 1892

##### GRAVURES

BEAUX-ARTS : Octobre, tableau de Toudouze.  
PORTRAITS : le lieutenant Mizon, explorateur. — Behanzin, roi du Dahomey. — L'interprète Lavany.  
AU DAHOMEY : Combat de Kotonou. — Village lacustre.  
AUTRICHE-HONGRIE : Fête jubilaire de Budapest.  
DÉPARTEMENTS : Explosion du *Petrolea*, à Blaze.  
PARIS : A la Fourrière.  
MODE : Toilettes pour juin.

##### TEXTE

CHRONIQUES : Le Courrier de Paris, par Pierre Vèron ; Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson ; Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, par A. Boisard ; Au Dahomey, par A. d'Albèca ; Condamnation politique d'un chien, par M. Veyrat-Beaupré ; A la Fourrière, par Grog. Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Explication des gravures, Bibliographies, etc.  
En supplément : *Tante Berceuse*, roman de Jules Mary, Illustrations de G. Vuillier.

Le numéro : 50 centimes.

#### Le Rob Lechaux Régénère le Sang.

On en trouve la preuve dans une petite et intéressante brochure (5<sup>de</sup> édition) que M. Lechaux adresse gracieusement à tous ceux qui la demandent. Il expédie aussi 3 flacons Rob Lechaux franco contre mandat 12 francs et 6 flacons pour 21 francs.

La Banque V<sup>e</sup> Lambert et Fils paie SANS FRAIS, et dès maintenant, TOUS LES COUPONS à l'échéance de Juillet dont le prix est déjà annoncé.

#### PRIME GRATUITE

Un flacon vol. de 200 gouttes de 40 cent. d'usage par jour.

La GUIDE PRATIQUE DE SANTÉ

est offert par la Pharmacie Spéciale des Familles à tous ses clients

Médicaments garantis irréprochables comme dosage et fraîcheur  
Aché, Glycérine élastique . . . 2.40  
Aliments, 20 cachets absorbants . . . 2.25  
Anémie, dragées barbiolées . . . 2.50  
Asthme, Perles anti-asthmatiq. . . 2.50  
Bronchites, Sirop phéniq. . . 2.50  
Chlorose, Quinquina tonique . . . 2.25  
Coliques hépat. Perles d'élér. . . 1.50  
Coliques néphr. Perles lithine . . . 2.50  
Constipation, Sels de fruits lax. . . 3.50  
Coryza, Colloïdion salicylé . . . 1.50  
Dermite (maux de), Baume desalé . . . 1.25  
Diabète, Quinquina Royal . . . 5.00  
Diarrhée, Cachets antidiarrhéiq. . . 2.40  
Dyspepsie, Bistri-pepto-diatase . . . 3.50  
Fièvres blanch., Gouttes martial. . . 2.25  
Fole, Sels de fruits laxatifs . . . 3.50  
Écoulement, Idojet. Sérigne . . . 2.50  
Il suffit de demander un seul des médicaments ci-dessus pour recevoir en plus le GUIDE PRATIQUE DE SANTÉ.  
Tous les Prix sont inférieurs à ceux des autres Pharmacies.  
Expédition franco contre mandat ou timbres adressés à la Pharmacie Spéciale des Familles, 78, Rue Talbot, Paris.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

#### P. ANDRIEU

##### ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.  
Café.  
Bougie.  
Chocolat.  
Conserves.  
Sirops.  
Vin rouge.  
Vin blanc.  
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ennemis. On obéit. Le commandant marcha à la tête de son monde jusqu'à la poterne, et là il les fit passer devant lui, les excitant de la voix et du geste, indifférent aux menaces et aux balles qui pleuvaient sur lui.

Semblables à une trombe, les Vendéens se précipitèrent le sabre à la main, tête baissée, au milieu des assiégeants, et se frayèrent, grâce à la stupéfaction produite par cette manœuvre, une trouée qui ne leur coûta que peu de pertes.

Mais leur commandant n'était pas avec eux. Après avoir sauvé sa petite armée, il lui restait à s'assurer d'existences plus chères que la sienne, car il se sacrifiait pour elles. Il n'oubliait pas que le marquis et sa fille se trouvaient encore dans le château. Mortis ou vivants, il voulait les revoir. Tout ce qui lui était permis, c'était sans doute de périr avec eux ; il tenait à leur donner cette preuve suprême de dévouement. Son dernier soldat valide sorti du château, il fit volte-face et s'avança vers le perron du milieu, aussi résolu que s'il n'eût pas été le point de mire de cinquante mousquets.

Wantant user d'un expédient désespéré, il tira de sa poche un mouchoir blanc et l'agita comme l'emblème de parlementaire ; on le prit

ou on feignit de le prendre pour un déploiement du drapeau blanc, et toutes les armes vomirent sur lui leurs projectiles, effroyable décharge qui eût suffi pour donner la mort à une compagnie.

Nous n'avons pas besoin d'expliquer l'invasion souterraine du quartier-général des chouans. Ce qui les frappait de stupeur n'est plus un secret pour les lecteurs qui ont suivi notre récit. Brutus avait tout organisé. Pendant que deux compagnies assiégeaient le château, retiré avec une colonne commandée par Hector, et mise à sa discrétion, à lui, par le général en chef, il gagnait le monticule de la Grand'lande, faisait élargir l'entrée du chemin creux, et y introduisait ses gens, dirigés par le capitaine, se réservant, quant à lui, la surveillance de l'arrière-garde, plan tout à fait digne de sa prudence et de sa sagacité. Tout indiquait, en effet, que le plus grand danger serait pour les premiers arrivants. En conservant la queue, il se mettait en situation d'empêcher une désorganisation de ce côté.

(A suivre)

**Tribunal de commerce de Saumur**

Failite Berthelin. Epreuve du concordat  
Par ordre de M. le Juge-commissaire de la failite du sieur Berthelin, restaurateur à Montreuil-Bellay, MM. les créanciers reconnus, vérifiés et affirmés, sont invités à se trouver, le lundi 4 juillet 1892, à 2 heures, en la salle des failites, au Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, ou à défaut de voir déclarer en état d'union.

**Tribunal de commerce de Saumur**

**Cloture failite Jonet**  
Par jugement du 24 juin 1892, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré les opérations de la failite du sieur Jonet François, ex-aubergiste à Tréfont, closes pour insuffisance d'actif.

**AVIS**

Le SAMEDI 25 JUIN 1892, à 4 heures de relevée, il sera vendu, place de la Bilange,

**UN BON CHEVAL  
Et ses harnais**

Par le ministère de M<sup>r</sup> GEORGES FERRIERE, commissaire-priseur à Saumur.  
Au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M<sup>r</sup> ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay.

**Vente Mobilière**

Aux enchères publiques  
Le DIMANCHE 3 JUILLET 1892, à midi précis, au Coudray-Macouard, dans la maison où habitaient les époux BARREAU-JUVENON.  
On vendra:  
Lits en noyer, lit en fer, armoires à glace et autres, secrétaire, fauteuils, chaises, poêle, bon linge, vaisselle, batterie de cuisine, tables, instruments de jardinage, vins rouge et blanc en bouteilles, bouteilles vides, et quantité d'autres bons objets.  
On paiera comptant, plus 10 0/0.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1894

**VASTES MAGASINS**

32 mètres de façade, d'un seul tenant, Occupés par le Grand Bazar, Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17.  
S'adresser à M<sup>r</sup> DAVEAU, au Grand Bazar. (233)

ON DEMANDE une personne connaissant très bien la tenue des livres, ayant une belle écriture.

Travail assuré pour la fin de l'année, espérances pour l'avenir. Très bonnes références exigées. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Grande quantité de Moellons; Quantité de Javelles de sarments de vignes; Un beau et bon petit âne, l'équ page et la charrette.  
S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

**A LOUER  
PRÉSENTMENT  
MAISON**

Rue de Bordeaux, 45,  
Précédemment occupée par M le docteur Gérard, médecin major à l'Ecole de cavalerie.  
Avec beau jardin bien arbruté et service d'eau de Loire.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER  
Présentement**

Ou pour la Saint-Jean prochaine  
Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.  
S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN  
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

**Pianos, Musique, Instruments**  
Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846  
**PILLET-BERSOULLÉ**  
Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C<sup>ie</sup>  
SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR  
Fournisseur AUTORISÉ de l'Ecole de Cavalerie  
**ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS**  
Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion  
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes  
La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.  
700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

**MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE**  
Saumur, 33, rue St-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon  
**HENRI EICHE**  
Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris  
FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE  
Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos  
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,  
A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX  
LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE  
La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

**PHARMACIE A. CLOSIER**  
N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR  
Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.  
Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.  
CABINET D'APPLICATION  
On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.  
PRIX MODÉRÉS  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**Grande Liquidation**

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

**AU GRAND BAZAR**

Tenu par **DAVEAU**, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

**SAUMUR**

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

**Liquidation sans Précédent  
A SAUMUR**

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.  
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**Épicerie Parisienne**  
33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.  
**IMBERT FILS**  
SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES  
Confiserie surfine

|  |  |
|--|--|
| Boîtes rondes ou carrées, toutes couleurs, vides, 30, 40, 45 et 50 cent.   | la composition quelque soit le nombre) |
| Boîtes garnies en bonne qualité, 0.80, 1.50, 2.25 et 2.75.                 | Boîtes pour Baptêmes de Poupées        |
| Bel assortiment de Boîtes fantaisie  | Bonbons universels (Tavernier) 1.00    |
| Boîtes Mairaines, de 1.25 à 5 fr.  | le 1/2 kil.,                           |
| Boîtes à Gants et à Mouchoirs.   | Tablettes Menthe Nit- 1.60             |
| Dans les 48 heures, boîtes avec nom et date du baptême (2 fr. en plus pour | cham,                                  |
|  | Pastilles au parfait 1.75              |
|  | Guignolet,                             |
|  | Id. la boîte, 0.60 et 1 fr.            |